



COMMUNE DE MONTMIRAIL

Procès-verbal du Conseil municipal du 04 juin 2024

Le quatre juin deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Pascal HOURLIER, Alain GUENON, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ

Absents représentés : Pascal POISSON pouvoir à Romain GIRARDIN, Jean-Paul COLMONT pouvoir à Monique MOREL

Absentes excusées : Claudette BOUCHÉ, Valérie PRIEUR

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

N° 2024-100187 Finances : subvention à l'Amicale des pompiers

Vu le budget 2024,

Considérant la demande de l'Amicale des pompiers de la ville de Montmirail dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la création du corps des sapeurs-pompiers de Montmirail,

Vu l'avis favorable de la municipalité en date du 22 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 04 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention à l'Amicale des pompiers de Montmirail à hauteur de 1000€, dans le cadre de leur bicentenaire et précise que les crédits sont inscrits au budget 2024.

N°2024-100188 Finances : décision modificative n°1

Vu le budget 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04 juin 2024,

Considérant la nécessité d'inscrire une ligne budgétaire au chapitre des immobilisations incorporelles, dans le cadre d'investissement dans un logiciel de dématérialisation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (une abstention Monsieur Jérémy ARAQUÉ) autorise la décision modificative suivante :

Chapitre 20 article 2051 + 3 187€

Chapitre 21 article 2151 - 3 187€

N° 2024-100189 Ressources humaines: creation d'un emploi non-permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels,

Compte tenu des difficultés rencontrées pendant cette période estivale avec une météo favorable à la pousse et aux pluies récurrentes, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les collectivités peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 332-23 du code général de la fonction publique afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Après l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet
- préciser que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade
- préciser que les dépenses correspondantes sont prévues au budget 2024

N°2024-100190 Affaires générales : tirage au sort du jury criminel

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de la procédure pénale, la désignation des jurés d'assises doit être effectué chaque année, publiquement, en mairie, par tirage au sort, sur les listes électorales. Le conseil municipal procède au tirage de 9 électeurs susceptibles de figurer sur la liste du jury criminel de 2025 :

Madame BAUDRY LEGER Brigitte

Madame BELFIO Julie

Monsieur BRIAND Joseph

Madame DEMAISON Cyrille

Madame HEIM BATOG Stéphanie

Monsieur MARTELLA Franck

Madame POTAGE DAGONET Sergine

Madame RAOULT BEN KHOUD Angélique

Madame VIGNOT Angélique

N°2024-100191 Affaires générales : Rétrocessions de concessions

Considérant la demande de rétrocession pour deux concessions distinctes , la première présentée par Monsieur Moisset Denis habitant au 21 rue Jean Baptiste Carpeaux 91250 Saint Germain les corbeil et la seconde présentée Madame Gadroy Marceline habitant au 66 rue de Montléan 51210 Montmirail,

Monsieur le maire rappelle que la rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de cette dernière, à la revendre notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation. Le titulaire peut alors la rétrocéder à la commune. Cependant, plusieurs critères doivent exister :

-la demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession car les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession

-la concession doit être vide de tout corps

Après l'exposé de Monsieur le maire précisant que ces deux concessions respectent les conditions énoncées en amont,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession de la concession trentenaire n°2274 du 17/01/2011 demandée par Monsieur Moisset Denis à la commune pour le prix au prorata temporis soit 148,38€

-accepte la rétrocession de la concession trentenaire n°2512 du 24/01/2023 demandée par Madame Gadroy Marceline à la commune pour le prix au prorata temporis soit 463,97€

Informations sur les décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal

OBJET	FOURNISSEUR	DATE	Montant TTC
Fournitures cimetières	TRENOIS DECAMPS	22/04/2024	250,97 €
Reproduction de clés	TRENOIS DECAMPS	22/04/2024	130,48 €
Engazonnement camping	CURFS	30/04/2024	1 254,00 €
Concert 03 août 2024	MELIJO PRODUCTIONS	30/04/2024	2 200,00 €
Sonorisation concert 03/08	MELIJO PRODUCTIONS	30/04/2024	1 400,00 €
Champagne cérémonie St Cyrien	Champagne NERET VELY	30/04/2024	1 288,80 €
Étiquettes bouteilles	PACKETCOM	30/04/2024	123,00 €
Webcam Crèche	DROP	30/04/2024	66,00 €
Communication L'Union	ROSSEL MEDIA	30/04/2024	1 637,86 €
Brochures manifestation été	HARVICH	30/04/2024	1 411,20 €
Fourniture Bancs	T1	19/04/2024	1 252,80 €
Electromenager HV et RP	SEREC	30/04/2024	4 542,60 €
Remplacement électrovanne	CHLORODIS	16/05/2024	207,95 €
Complément son et lumière	POUSSIERES D ETOILES	15/05/2024	675,00 €

Vehicules liberation 2024	7th DIVISION BLINDEE	15/05/2024	860,00 €
Concert 06/07 annule et remplace	LIVEONE	22/05/2024	2 650,00 €
abattage tour de Montléan	CURFS	22/05/2024	1 236,00 €
Frais carburant Liberation	AVMO	22/05/2024	2 300,00 €
Circuit car St Cyrien	PROCARS	22/05/2024	450,00 €
Terrain gonflable	ZE-COM	15/05/2024	1 656,00 €
Logiciel police	LOGITUD	15/05/2024	4 147,00 €
Bloc beton	SOPRECA	23/05/2024	4 752,00 €
Ecran +visio bureau maire	DROP	23/05/2024	1 621,20 €
anti limaces	COBALYS	24/05/2024	110,00 €
Vehicules liberation 2024	LES VETERANS DE LA LIBERTE	27/05/2024	450,00 €
Micro salle RP	MATECLAIR	27/05/2024	565,50 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Tristan RUIZ

Le secrétaire de séance

Etienne DHUICQ

Le Maire